

Procédure de remboursement

Camps d'été 2026

SITUATION	DÉLAI	REMBOURSEMENT
ERREUR DU SYSTÈME	DANS LES 48 H SUIVANT L'INSCRIPTION	COMPLET
ANNULATION VOLONTAIRE	14 JOURS OU PLUS AVANT LE CAMP	COMPLET
ANNULATION VOLONTAIRE	MOINS DE 14 JOURS AVANT LE CAMP	AUCUN*

* Sauf certificat médical ou raison exceptionnelle acceptée.

Raisons exceptionnelles acceptées

- Maladie grave ou hospitalisation de l'enfant
- Accident majeur empêchant la participation
- Décès d'un membre immédiat de la famille
- Déménagement imprévu hors de la région
- Mesure exceptionnelle imposée par une autorité publique
- Toute autre situation majeure hors du contrôle du parent (jugée recevable par l'administration)

Des pièces justificatives peuvent être exigées. Chaque demande est analysée individuellement.

Comment soumettre une demande

Remplir le formulaire officiel de remboursement (disponible au Centre multifonctionnel, en ligne ou à l'Hôtel de ville) et le soumettre avec :

- Le formulaire dûment rempli et signé
- Le numéro de facture valide
- Toute pièce justificative requise

Important : seule la date de réception du dossier complet est reconnue. Aucune demande verbale ou par téléphone ne sera acceptée.

Périodes de traitement

- Deux dernières semaines de juin
- Deux dernières semaines de juillet
- Après le 20 août (fin des camps)

Dispositions générales

- Aucun échange de camp ou de semaine n'est permis.
- Le dépôt d'une demande ne garantit pas l'octroi d'un remboursement.
- Toute décision de l'administration est finale.